

<p style="text-align: center;">DÉCLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser</p> <p>La validation du permis de chasser n'est pas accordée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ; - aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ; - aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ; - aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ; - aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ; - aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ; - aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ; - aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ; - aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ; • toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ; • toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ; • toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques. <p>Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende)</p>	<p style="text-align: center;">DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER Campagne de chasse 2011/2012 Code de l'environnement – articles L423-12 à L423-21 et R423-12 à R423-24</p> <p>Identification du demandeur :</p>
--	--

<p style="text-align: center;">« déclaration sur l'honneur »</p> <p>Je soussigné,</p> <p>- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;</p> <p>- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance Français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse ;</p> <p>- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.</p> <p>Fait à Signature : le.....</p>	<p>A compléter ou à modifier (si besoin)</p> <p>Nom de naissance :</p> <p>N° de téléphone : _ _ / _ _ / _ _ / _ _</p> <p>Adresse mail :</p> <p>Références du permis de chasser (ou duplicata délivré par l'ONCFS) ou document étranger équivalent :</p> <p>Numéro : _____ Délivré le : _____</p> <p>Par <input type="checkbox"/> Préfecture de _____ ou <input type="checkbox"/> ONCFS</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Pays</p> <p>Date de naissance du titulaire :</p> <p>Autorisation de chasser accordée par : (pour mineurs et majeurs en tutelle)</p> <p>Père / Mère / Tuteur* : _____</p> <p>Juge des tutelles* : _____</p> <p>Le : _____ Signature : _____</p> <p style="font-size: small;">* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation</p>
--	--

En cas de changement d'adresse, veuillez compléter :

Nouvelle adresse : _____

Code Postal : _____ **Commune :** _____

Demande de renouvellement de la validation du permis de chasser 2011/2012		Validation 2011/2012		
Nature de la validation		Identique à la saison précédente	Tarif	Colonne à ne compléter que si votre choix est différent pour 2011/2012
Cas 1	Départementale 86 <i>petit gibier</i>		118,20 €	
Cas 2	Départementale 86 <i>petit et tout grand gibier</i>		128,20 €	
Cas 3	Nationale <i>petit gibier</i>		315,70 €	
Cas 4	Nationale <i>petit et tout grand gibier</i>		387,70 €	
2^{ème} département				
Option 1	Abonnement au « Chasseur en Poitou-Charentes »		3,80 €	
Montant Total			€	€

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs à laquelle adhère le demandeur ou auprès de l'administrateur de la Fédération Nationale des Chasseurs dans le cadre du fichier central. Le traitement automatisé d'informations nominatives sur ce site a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sous le numéro 1148381.

**COÛT DE LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LA VIENNE (86)
SAISON 2011/2012**

DÉTAIL DES MONTANTS	DÉPARTEMENTALE		NATIONALE	
	Petit Gibier (seulement)	Petit et tout Grand Gibier	Petit Gibier (seulement)	Petit et tout Grand Gibier
TIMBRE FÉDÉRAL DE LA VIENNE	66,00 €	66,00 €		
TIMBRE NATIONAL ANNUEL			95,00 €	95,00 €
TIMBRE DÉPARTEMENTAL GRAND GIBIER DE LA VIENNE (CERF, CHEVREUIL, SANGLIER)		10,00 €		
VALIDATION DÉPARTEMENTALE (REDEVANCE CYNEGETIQUE + TAXE d'ETAT)	49,98 €	49,98 €		
VALIDATION NATIONALE (REDEVANCE CYNEGETIQUE + TAXE d'ETAT)			218,24 €	218,24 €
TIMBRE NATIONAL GRAND GIBIER				72,00 €
FRAIS DE DOSSIER (OBLIGATOIRE)	2,22 €	2,22 €	2,46 €	2,46 €
TOTAL	118,20 €	128,20 €	315,70 €	387,70 €

**COÛT SUPPLÉMENTAIRE D'UNE VALIDATION POUR UN AUTRE DÉPARTEMENT
(permis bi-départemental)**

TIMBRES FEDERAUX ET REDEVANCE	Charente	Charente Maritime	Indre	Indre et Loire	Maine et Loire	Deux Sèvres	Haute Vienne
	(16)	(17)	(36)	(37)	(49)	(79)	(87)
Cotisation départementale	74,50 €	69,00 €	62,60 €	60,00 €	68,02 €	74,10 €	75,00 €
Cotisation sanglier uniquement	14,00 €				10,00 €		
Cotisation tout grand gibier		18,00 €	45,00 €	20,00 €			30,00 €
Redevance cynégétique	40,98 €	40,98 €	40,98 €	40,98 €	40,98 €	40,98 €	40,98 €
Coût pour uniquement petit gibier	115,48 €	109,98 €	103,58 €	100,98 €	109,00 €	115,08 €	115,98 €
- Supplément pour sanglier	+ 14,00 €				+ 10,00 €		
- Supplément pour tout grand gibier		+ 18,00 €	+45,00 €	+ 20,00 €			+30,00 €